



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001096558	1ere Gachée : 09:35 (1) Quantité : 3.40 m3	Date : 23/01/2026 012601218359	Zone : ZONE 09
Client : FERLIN ENT FERLIN 9 RUE DE LA MAIRIE 0607104733 80360 MARICOURT		Chantier : RUE RUE 9 RUE CANTERAINE 80120 RUE	Véhicule : FF122NQ FF122NQ Chauffeur : JORDY YUNG Transport :
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale
11:00			ATTENTE 00:00
Quantite Origine : 0.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 3.40 m3		CONSEILS DE SECURITE: Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 	
Code Formule ECEMC20	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF	Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5) 275	Résistance caractéristique(4) C20-F4
Appellation commerciale : CEMFLOOR C20 F4 ss pellicu	Carac. complementaire :	TEMPERATURE : 4°C	
Propriétés spécifiées :			
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
	MasterSet R 100 0.23 % PRE 510 0.09 %		Nom: Signature du client:
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:	

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
 (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
 (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
 (4) contrôle de la résistance sur cubes.
 (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
 (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
 (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
 (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
 (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non